

## FLASH

samedi 14 juillet 2007

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

### Un Supérieur de séminaire de la FSSPX qualifie le *Motu Proprio* d'«initiative politique» et en rejette les principes



Dès novembre 2006, l'abbé Scott, supérieur du séminaire de la Sainte-Croix en Australie procède à **une critique anticipée des principes du *Motu Proprio*** et les rejette en invoquant la doctrine catholique  
**Document into English** (see the end of the message)

**Ratzinger** « se sert de ces rumeurs pour susciter un débat et favoriser l'apparition d'un consensus dans un sens plus conservateur, en accordant une plus grande liberté à la Messe traditionnelle, mais sans remettre en cause les nouvelles orientations de Vatican II »

« **Cela constituerait simplement alors la phase suivante de la constante évolution de l'Église, censée rénover cette dernière en permanence du fait de l'opposition permanente entre libéraux et conservateurs, ACCOMPLISSANT DE LA SORTE L'INEVITABLE DIALECTIQUE HEGELIENNE QUI FAÇONNE LA REALITE ET QUI A JUSQU'ICI PRIS LA PLACE DE LA VERITE.** »

« **Nous ne pouvons donc accepter de voir coexister deux Messes.**

**Nous ne pouvons assister à des Messes traditionnelles que célébreraient des prêtres persistant à célébrer la nouvelle Messe et ne voyant aucune difficulté à cela.**

**Nous ne pouvons accepter de partager régulièrement les autels et les églises avec la Messe post-conciliaire.** »

« **Il n'y a de valide qu'une seule Messe catholique en latin et c'est la Messe tridentine, qui représente la profession intégrale de la Foi catholique et le rejet implicite des erreurs de Vatican II.** »

« **Conservons l'espérance surnaturelle, qui ne repose sur aucun moyen humain ni n'attend pas de résolution de la crise par une initiative politique telle que ce nouvel Indult** »

Abbé Scott, Supérieur du séminaire de la FSSPX en Australie, novembre 2006  
**L'abbé Scott est membre du Chapitre général de 2006 de la FSSPX**

Nous complétons notre message VM par cet éditorial<sup>1</sup> de l'abbé Scott **qui rejette par avance les principes anti-catholiques sur lesquels le *Motu Proprio* est basé** et qu'il qualifie de '**dialectique hégélienne**'.

Il a pertinemment raison de le souligner, car **l'abbé Ratzinger façonne la liturgie catholique et en joue à sa guise pour ses besoins 'politiques'**.

Il vient ainsi d'inventer, contre les principes de la liturgie catholique et contre les faits historiques, **le sophisme selon lequel le rite de Saint Pie V et le N.O.M. de Bugnini.:-Dom Botte ne seraient qu'un « même et unique rite »** à deux formes.

Combattons ces faux principes du *Motu Proprio*.

Continuons le bon combat  
Abbé Marchiset

<sup>1</sup> Nous précisons que cet éditorial de l'abbé Scott reste cependant pour nous incomplet puisque celui-ci n'aborde pas la question de la liturgie en tant qu'objet soumis à l'infailibilité de l'Église.

## Editorial de l'abbé Scott, Supérieur du séminaire de la FSSPX en Australie

Traduction du texte depuis l'anglais<sup>2</sup>. Que les traducteurs soient ici remerciés.

### APPROBATION PAPALE ?

On m'a demandé ce que je pensais des rumeurs désormais insistantes relatives à un nouvel *Indult* ou *Motu Proprio* par lequel le pape Benoît XVI serait censé approuver, voire encourager une célébration plus générale de la Messe traditionnelle en latin. Bien qu'au moment où j'écris ceci, l'existence d'un tel document ne soit attestée par aucune preuve formelle, il est probable – si l'on en croit de nombreux informateurs – que son élaboration est en cours. **Ce document a pour « colonne vertébrale », semble-t-il, le principe suivant : « il n'existe qu'un rite latin, avec deux formes : la forme ordinaire (Paul VI) et la forme extraordinaire (saint Pie V) »** et « ces deux formes sont à égalité de droits » (D.I.C.I. § 144), ce qui conférerait à la Messe tridentine le statut de « rite universel extraordinaire ».

Toutefois, **il n'est pas jusqu'à ce principe qui ne soit contesté par la Congrégation pour le culte divin**, laquelle objecte que les deux rites ne peuvent coexister en même temps et que **l'existence même du rite traditionnel est antagoniste de la réforme**, car « Une Église peut-elle avoir deux rites, selon les différentes appréciations du Concile ? » (ib.). L'épiscopat français est préoccupé, lui aussi, parce que « le risque de relâcher les liens de la pleine affiliation de ces fidèles particuliers avec leur église diocésaine ne nous semble pas opportun » (Cardinal Ricard, cité par D.I.C.I. ib.).

D'aucuns ont interprété cela, non sans optimisme, comme un retour de Rome à la Tradition ; d'autres y ont vu avec joie une approbation officielle de l'œuvre de la Fraternité et de sa « réintégration » dans l'Église conciliaire. D'un point de vue plus réaliste, **le pape se sert de ces rumeurs pour susciter un débat et favoriser l'apparition d'un consensus dans un sens plus conservateur, en accordant une plus grande liberté à la Messe traditionnelle, mais sans remettre en cause les nouvelles orientations de Vatican II.** **Cela constituerait simplement alors la phase suivante de la constante évolution de l'Église**, censée rénover cette dernière en permanence du fait de l'opposition permanente entre libéraux et conservateurs, **accomplissant de la sorte l'inévitable dialectique hégélienne qui façonne la réalité et qui a jusqu'ici pris la place de la Vérité**. Nous verrons bien si et quand Rome estime avoir trouvé un consensus collégial suffisant parmi les évêques modernes pour publier effectivement un tel document. Nous ne nions pas que ce dernier produise de nombreux effets bénéfiques, car plus il sera célébré de Messes traditionnelles, plus les fidèles en recevront de bénédictions, qu'il y ait ou non défaut d'intentions.

### ÉGALITÉ DE DROITS ?

Il est cependant impossible d'admettre que les deux rites soient « à égalité de droits ». Pourquoi ? Tout bonnement parce que l'un est une Messe catholique et l'autre non. La question entière de la Foi que la Messe exprime, professe et nourrit, a été laissée à l'écart de cette discussion legaliste, et pourtant, que pourrait-il y avoir de plus crucial ? Car tant qu'on la laissera de côté, aucune solution ne sera catholique. Le pape Pie XII a mis fort pertinemment en lumière le lien étroit qui existe entre la Messe et la Foi en écrivant, afin de « discerner et déterminer d'une façon absolue et générale les rapports entre la foi et la liturgie », que « la règle de la croyance fixe la règle de la prière » (*Mediator Dei*, § 48). Or, ainsi que tout le monde en convient volontiers, la Messe de Paul VI constitue une règle de la prière différente, car elle exprime une règle de la croyance différente. La question est donc simplement de savoir si cette nouvelle règle de la croyance menace ou non la Foi catholique vraie et immuable.

Les modifications apportées par Paul VI aux cérémonies et prières liturgiques apparaissent clairement et en détail aux nombreuses personnes ayant eu l'occasion d'assister aux deux Messes. Mais les gens éprouvent parfois de la difficulté à réfléchir à ce qu'elles signifient vraiment, c'est-à-dire à les percevoir comme un tout,

---

<sup>2</sup> [http://www.holocrossseminary.com/2006\\_November.htm](http://www.holocrossseminary.com/2006_November.htm)

de même qu'à discerner la cohérence logique et systématique qui les motive et les régit, donc les différences de Foi qui les sous-tendent. Cette difficulté est aggravée par l'obscurité et l'ambiguïté volontaires de la nouvelle théologie du Mystère pascal, jointes à l'emploi de la technique de l'omission délibérée pour suggérer la négation pratique de certaines vérités. Néanmoins, une étude minutieuse de la question (cf. The Problem of the Liturgical Reform, Angelus Press, 2001) démontre le lien interne étroit qui existe entre toutes les modifications et les principes théologiques sur lesquels elles reposent.

## SACRIFICE EXPIATOIRE

Le premier signe – et le plus évident – de la rupture de la nouvelle Messe avec la Foi est l'exaltation de la Résurrection et la minimisation de trois facteurs : la gravité du péché, la nécessité de la pénitence et de la satisfaction, ainsi que le rôle de la Passion dans la réparation du péché. En fait, l'expiation, qui est l'une des quatre raisons d'être de la Messe, a été supprimé de la nouvelle Messe, de même que la satisfaction viciaire a été supprimée de l'explication moderne du mystère de la Rédemption. La mort du Christ est considérée non plus comme le paiement à la Justice divine de la dette de nos péchés (ainsi qu'elle est souvent décrite dans les Écritures sacrées), mais simplement comme la manifestation de Son amour. Le fait qu'on s'abstient constamment, volontairement et de bien des manières – dans le cadre de la nouvelle Messe – de dire que celle-ci représente davantage qu'un sacrifice de louange et d'action de grâce revient à **une négation implicite du dogme défini par le concile de Trente** dans les termes suivants : « *Si quelqu'un dit que le sacrifice de la messe n'est qu'un sacrifice de louange et d'action de grâces, [...] mais n'est pas un sacrifice propitiatoire [...] et qu'il ne doit pas être offert [...] pour les péchés, les peines, les satisfactions et les autres nécessités : qu'il soit anathème.* » (Session xxii, Canon 3).

## MÉMORIAL

La deuxième rupture avec la théologie catholique tient à ce que la nouvelle Messe présente l'Eucharistie comme étant essentiellement un mémorial, et non pas un acte sacrificiel. On parle de « mémorial du dernier repas » et de « Mystère pascal », expressions par lesquelles on entend surtout la Résurrection, et non plus la Passion. Ce mémorial est censé représenter la mort et la résurrection du Christ **non pas comme un renouvellement non sanglant du sacrifice unique de la Croix** et, partant, comme un sacrifice aussi authentique qu'approprié, mais simplement comme rappelant à l'esprit la rédemption et la victoire du Christ. D'où l'acclamation de la seconde venue qui suit immédiatement la consécration. Il est difficile de ne pas voir là une rupture radicale avec le même Canon de Trente, qui stipule : « *Si quelqu'un dit que le sacrifice de la messe n'est qu'[une] simple commémoration du sacrifice accompli sur la Croix [...] qu'il soit anathème.* »

## LES SACREMENTS

Une troisième rupture est en relation avec l'idée même de la présence du Christ à la Messe. La Présence réelle due à la transsubstantiation, en vertu de laquelle le Christ est « véritablement, réellement et substantiellement » présent en tant que victime, sous le voile des espèces sacramentelles, a été évacuée, et la dévotion au Saint-Sacrement largement amenuisée. S'y est substituée la présence spirituelle du Christ dans la Parole, de même qu'au sein de toute congrégation ou assemblée où deux ou trois sont réunis en Son nom. Sans être ouvertement une négation de la Présence réelle, cette substitution n'est pas accidentelle, mais découle directement de toute une nouvelle notion des sacrements, considérés non plus comme les signes extérieurs conférant la grâce qu'ils symbolisent, mais comme des symboles qui rendent présentes les choses sacrées.

Ainsi le terme sacrement ne se borne-t-il plus à désigner les sept sacrements, mais s'applique désormais à chaque signe visible qui est un mystère, c'est-à-dire qui rend une réalité sacrée présente en éliminant un acte de Foi. Dans cette optique, le Christ est considéré comme un sacrement qui rend Dieu présent aux croyants, et l'Église est assimilée à un sacrement qui rend le Christ présent. Loin d'être un accident, la nouvelle définition de l'Église contenue dans Vatican II est entièrement conforme à cette nouvelle théologie : « *[l'Église], pour sa part, est dans le Christ comme un sacrement ou, si l'on veut, un signe et un moyen d'opérer l'union intime avec Dieu et l'unité de tout le genre humain* » (Lumen Gentium, § 1).

**Élargir la notion de sacrement tout en réduisant ce dernier à un symbole qui rend présent le divin**, qui offre l'occasion d'une « expérience » religieuse, **voilà qui sent l'immanentisme, cet aspect du modernisme ramenant la religion à une « expérience » de Dieu en soi-même, ce que saint Pie X a condamné en 1907.** En appliquant le terme sacrement à tous ces symboles, on vide les sept sacrements de leur spécificité, qui est de produire la grâce *ex opere operato*. Il s'ensuit une insistance constante sur les autres « sacrements », à savoir **l'« expérience » de la communauté et de la parole de Dieu, aux dépens des sept sacrements proprement dits. Ne s'approche-t-on pas dangereusement ainsi du protestantisme,** et ne court-on pas le risque de tomber sous l'un ou l'autre des anathèmes suivants ?

- « Si quelqu'un dit [...] qu'il y en a plus ou moins que sept [des sacrements], [...] : qu'il soit anathème »
- « Si quelqu'un dit que ces sacrements n'ont été institués que pour nourrir la foi : qu'il soit anathème »
- « Si quelqu'un dit que les sacrements de la Loi nouvelle ne contiennent pas la grâce qu'ils signifient ou qu'ils ne confèrent pas cette grâce elle-même à ceux qui n'y mettent pas d'obstacle [...] : qu'il soit anathème »
- « Si quelqu'un dit que la grâce n'est pas conférée *ex opere operato* par ces sacrements de la Loi nouvelle, mais que seule la foi en la promesse divine suffit pour obtenir la grâce : qu'il soit anathème »

**D'innombrables exemples peuvent être invoqués à cet égard** : les lacunes des prières de l'Ordinaire de la Messe (par exemple, l'omission de l'Offertoire) et des prières des collectes (notamment, l'omission de la crainte du jugement et de l'enfer, ou celle de la nécessité de se purifier du péché), l'insuffisance des gestes (omission de la plupart des signes de Croix et des genuflexions), la configuration imparfaite de l'église (entre autres, les nouveaux emplacements de l'autel et du tabernacle), l'absence de toute précaution pour empêcher la profanation des particules contenant la Présence réelle (en particulier, la Communion dans la main et la non-purification du calice et de la patène). Mais par-dessus tout, il suffit de considérer la situation générale pour comprendre ce qui fait que **la nouvelle Messe fait courir un grave danger à la Foi catholique,** qu'en est absente la profession intégrale de la Foi – essentielle à la Liturgie sacrée – et, par conséquent, **qu'elle est rendue mauvaise par l'absence du bien qui devrait la caractériser.**

**Nous ne pouvons donc accepter de voir coexister deux Messes. Nous ne pouvons assister à des Messes traditionnelles que célébreraient des prêtres persistant à célébrer la nouvelle Messe et ne voyant aucune difficulté à cela. Nous ne pouvons accepter de partager régulièrement les autels et les églises avec la Messe post-conciliaire.** Nous devons continuer à revendiquer les droits de la Tradition, à savoir **qu'il n'y a de valide qu'une seule Messe catholique en latin et que c'est la Messe tridentine, qui représente la profession intégrale de la Foi catholique et le rejet implicite des erreurs de Vatican II.** Telle est la raison pour laquelle notre Supérieur général, Mgr Fellay, a toujours refusé de se compromettre avec les autorités romaines et de chercher toute autre solution à la crise que la seule vraiment valable.

Restons en outre persuadés que Dieu n'abandonnera pas Son Église, et conservons l'espérance surnaturelle, qui ne repose sur aucun moyen humain **ni n'attend de résolution de la crise d'une initiative politique telle que ce nouvel Indult** (s'il doit jamais voir le jour). Notre espérance réside en **notre souverain Grand Prêtre, qui est prêtre selon l'ordre de Melchisédech et n'abandonnera jamais Son Église ni ne la laissera sans la vraie Messe et les vrais sacrements.** Elle réside aussi en **notre Sainte Mère,** co-Rédemptrice et Médiatrice de toutes grâces, qui continuera d'appliquer les mérites infinis de son divin Fils à nos âmes par ses puissantes prières.

Abbé Peter R. Scott

### **Original Source into English**

#### **? PAPAL APPROVAL**

I have been asked what we ought to think of the rumors that are now intensely circulating concerning a new Indult or *Motu Proprio* of Pope Benedict XVI, supposedly approving and even encouraging a much more

general celebration of the traditional Latin Mass. Although at the date of writing there is no firm proof of the existence of such a document, it seems likely, on account of the many reports, that it is at least in the process of being prepared. It seems that the “backbone” of the document hinges on the principle “*there is only one Latin rite, with two forms: the ordinary (Paul VI) and the extraordinary (St. Pius V)*” and that “*these two forms have equal rights*” (D.I.C.I. §144), and that this would give to the Tridentine Mass the status of “*extraordinary universal rite*”.

However, even this principle is contested by the Congregation for Divine Worship, objecting that two rites cannot coexist at the same time, and that the very existence of the traditional rite is an enemy of reform, for “*Can a church have two rites, according to two different appreciations of the Council?*” (Ib.) The French episcopacy is likewise concerned because “*the risk of loosening the links of full affiliation of these particular faithful with their diocesan church does not seem to us opportune*” (Card. Ricard in D.I.C.I. Ib.)

Some have optimistically interpreted this as Rome’s return to Tradition; others have hailed it as an official approval of the work of the Society, and of its “re-incorporation” into the conciliar church. More realistic is the opinion that the Pope is using these rumors to create discussion and to push consensus in a more conservative direction, allowing greater freedom to the traditional Mass but without questioning the new orientations of Vatican II. This would then be simply the next stage in the constant evolution of the Church that would make it always new, due to the constant pulling in opposing directions of liberals and conservatives, accomplishing the inevitable Hegelian dialectic that makes reality and that has henceforth taken the place of the Truth. We shall see if and when Rome feels that it has found enough collegial consensus amongst the modern bishops to actually publish such a document. We do not question that such a document would produce many good effects, for the more traditional Masses that are the celebrated, the greater the blessings that will be received by the faithful, regardless of the defect of intentions.

## **? EQUAL RIGHTS**

However, it is impossible to accept that the two rites should have “equal rights”. Why? It is quite simply that one is a Catholic Mass and the other is not. The whole question of the Faith, that the Mass expresses, professes and nourishes, has been left out of this legalistic discussion, and yet what could be more crucial? For as long as it is omitted, the resolution will not be Catholic. Pope Pius XII very pertinently highlighted the close connection that exists between the Mass and the Faith, defining “*the relationship between Faith and the sacred Liturgy in absolute and general terms*” as “*Let the rule of belief determine the rule of prayer*”. (*Mediator Dei*, §48). As all freely acknowledge, the Mass of Paul VI is a different rule of prayer for it expresses a different rule of belief. The question is simply whether or that new rule of belief places the true, unchanging and Catholic Faith in jeopardy.

The details of the changes in the liturgical ceremonies and prayers introduced by Pope Paul VI are clear to many persons who have assisted at both Masses. The difficulty that folks sometimes experience is that of reflecting on what the changes really mean, that is of putting them together as a whole and seeing the systematic and logical coherency that drives and motivates them, and consequently the differences of Faith that underlie them. The deliberate obscurity and ambiguity of the new Paschal Mystery theology, combined with the use of the technique of deliberate omission to bring about a practical denial of certain truths, exacerbate this difficulty. Nevertheless a careful study (Cf. *The Problem of the Liturgical Reform*, Angelus Press, 2001) demonstrates the close interior connection between all the changes and the theological principles upon which they are based.

## **EXPIATORY SACRIFICE**

The first and most obvious sign of the New Mass’s rupture with the Faith is the exaltation of the Resurrection and diminution of the gravity of sin, of the necessity for Penance and satisfaction and the role of the Passion as a reparation for sin. In fact, one of the four purposes of the Mass – expiation - has been removed from the New Mass, just as vicarious satisfaction has been removed from the modern explanation of the mystery of the Redemption. Christ’s death is no longer considered as the payment to Divine Justice of the debt of our sins (as frequently described in Sacred Scripture), but simply as the manifestation of His love. The deliberate and consistent omission, in numerous ways, from the New Mass to state that it is any more than a sacrifice of praise and thanksgiving, is tantamount to an implicit denial of the dogma defined by the Council of Trent: “*If anyone says that the sacrifice of the Mass is only one of praise and thanksgiving...but not one of propitiation...or that it*

ought not to be offered...for sins, punishments, satisfactions...let him be anathema” (Session xxii, Can 3).

## MEMORIAL

A second rupture with Catholic theology is the New Mass’s presentation of the Eucharist as essentially a memorial, rather than a sacrificial act. It is spoken of as “a memorial of the Last Supper” and of the Paschal Mystery, by which is meant chiefly the Resurrection and no longer the Passion. Such a memorial is said to represent the Christ’s death and resurrection not as an unbloody renewal of the one sacrifice of the Cross, not then as a true and proper sacrifice, but simply in the sense that it brings Christ’s redemption and victory to mind. Hence the acclamation of the second coming that immediately follows the consecration. It is difficult not to see a radical rupture with the same Canon of the Council of Trent that states: “*If anyone says that the sacrifice of the Mass...is a mere commemoration of the sacrifice consummated on the Cross...let him be anathema*”.

The relic of the True Cross returns in procession to the main entrance of the Seminary at the end of the procession.

## THE SACRAMENTS

A third rupture concerns the very idea of Christ’s presence in the Mass. The Real Presence brought about by transubstantiation, by which Christ is “*truly, really and substantially*” present as victim, under the veil of the sacramental species, has been evacuated, and devotion to the Blessed Sacrament greatly reduced. In its place has been substituted Christ’s spiritual presence in the Word and in the congregation or assembly where two or three are gathered in his name. Without being a direct denial of the Real Presence, it is nevertheless not an accident, but is a direct consequence of a whole new notion of the sacraments. They are no longer considered as the outward signs that give the grace they symbolize, but rather as symbols that make sacred things present.

Thus the term sacrament is no longer limited to the seven sacraments, but is now applied to every visible sign that is a mystery, that is that makes a sacred reality present by evincing an act of Faith. In this way Christ is considered a sacrament, making God present to the believer, and the Church is considered as a sacrament, making Christ present. The new definition of the Church contained in Vatican II is not an accident, but entirely in conformity with this new theology: “*The Church, in Christ, is in the nature of sacrament – a sign and instrument, that is, of communion with God and of unity among all men*” (*Lumen gentium*, §1).

Widening the concept of a sacrament, and reducing it to a symbol that presents the divine, that is the occasion of a religious experience, is redolent of immanentism, that aspect of modernism that reduces religion to an experience of God within oneself condemned by Saint Pius X in 1907. Extending the term sacrament to all such symbols rids the seven sacraments of the specificity that is theirs, namely of acting *ex opere operato* to produce grace. Follows the constant emphasis on other “sacraments”, such as the experience of community and of the word of God, at the expense of the seven sacraments. Is this not dangerously close to Protestantism, and is there not a danger of falling under one or other of the following anathemas?:

“If anyone shall say that there are more or less than seven (sacraments)...let him be anathema”

“If anyone shall say that these sacraments have been instituted for the nourishing of the Faith alone...let him be anathema”

“If anyone shall say that the sacraments of the New Law do not contain the grace which they signify, or that they do not confer that grace...let him be anathema”

“If anyone shall say that by the said sacraments of the New Law, grace is not conferred from the work which has been worked (*ex opere operato*), but that faith alone in the divine promises suffices to obtain grace: let him be anathema” (Canons 1, 5, 6, & 8; Session vii, Council of Trent).

Innumerable examples can be given to illustrate these points – whether it be the prayers of the Ordinary of the Mass (e.g. omission of the Offertory), whether it be the proper prayers of the collects (e.g. omitting the fear of judgment or hell or the need for purification from sin), whether it be the gestures (omission of most of the signs of the Cross and genuflections), whether it be the church’s configuration (e.g. place of the altar and tabernacle), whether it be the absence of any precautions to prevent desecration of particles containing the Real Presence (e.g. Communion in the hand and no purification of chalice and paten). But above all, if we maintain the big, overall picture, we will understand why it is that the New Mass is a grave danger to the Catholic Faith, why it

lacks the integral profession of Faith that is essential to the Sacred Liturgy, and consequently why it is evil, lacking the good that it ought to have.

Consequence: we cannot accept to have two Masses side by side. We cannot attend traditional Masses celebrated by priests who still celebrate the New Mass, or who do not see any problem with it. We cannot accept to regularly share altars and churches with the post-conciliar Mass. We must continue to revendicate the rights of Tradition, namely that there is only one true, Catholic, Latin right Mass and it is the Tridentine Mass, and it is the complete profession of the Catholic Faith and the rejection of the errors of Vatican II. Here lies the reason why our Superior General, Bishop Fellay, has consistently refused to compromise with the Roman authorities and look for any other than the true solution to the crisis.

Let us at the same time maintain our Faith that God will not abandon His Church, and a supernatural hope that does not rely upon human means, nor expect a resolution of the crisis from such political endeavors as this new Indult (if it ever appears). Our hope is in our sovereign high Priest, priest forever according to the order of Melchisedech, who has not and will not abandon His Church, nor leave it without the true Mass and sacraments. Our hope is in his Holy Mother, Co-Redemptrix & Mediatrix of all graces, who will continue to apply her Divine Son's infinite merits to our souls by her all powerful prayers.

Father Peter R. Scott

Faites-nous part de vos informations

Organisez la résistance au Motu Proprio impie qui veut assimiler dans le principe le N.O.M. de 1969 à l' « unique rite romain ».

---

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>